

Date Convocation : 05/09/2017

**Présents** : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, BEULQUE Florence, BLANCHARD Sandrine, BLONDET Sylvie, GRELAUD Elodie, GABORIT Jonathan, VINCENT Bruno.

**Absents-Excusés** : BASSAND Denis qui donne pouvoir à SIMONNET Julie, SAMPOUX Daniel qui donne pouvoir à MARQUIS Joseph, Mauricette ALETRU qui donne pouvoir à GRELAUD Elodie, LECONTE Margaret qui donne pouvoir à BEULQUE Florence.

**Secrétaire de Séance** : BLONDET Sylvie

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des 24 juillet et 25 août 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des réunions des 24 juillet et 25 août 2017.

## ORDRE DU JOUR

- **AMENAGEMENT DE LA PLACE DU 8 MAI : AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE COMELEC POUR LES LUMINAIRES**

Suite à une modification du modèle de luminaires à mettre sous la halle, un avenant est nécessaire. Le montant est de +1 339.60 € HT (1 607.52 € TTC).

Le conseil accepte à l'unanimité.

- **SYDEV : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'EFFACEMENT DE RESEAU RUE DU CHEREAU**

La convention porte sur la pose de 6 prises guirlandes Rue du Chéreau. La participation de la commune est de 567 €. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL : PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT AVEC LE CNP ASSURANCE**

Le contrat groupe, avec le Centre de Gestion, pour le remboursement des arrêts maladies du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il est nécessaire de le renouveler pour 4 ans avec CNP Assurance. Cette dernière avait répondu favorablement à l'appel d'offre lancé par le Centre de Gestion.

Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat groupe. La franchise est de 30 jours pour les agents CNRACL, et les frais de charges patronales seront tous pris en charges.

- **COMITE DES FETES : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE VERIFICATION DES TIVOLIS**

Le président du comité des fêtes demande à la commune de prendre en charge une partie des frais de vérification du tivoli, soit 201.60 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

- **DEMANDE DE M. ET MME FILLON DE PRENDRE EN CHARGE L'EXTENSION DE RESEAU POUR LA VIABILISATION DE LEUR TERRAIN.**

M. et Mme FILLON se proposent de prendre en charge la viabilisation électrique de leurs terrains (11 420 €), pour lesquels des Certificats d'urbanisme ont été déposés.

Hors après entretien avec le service ADS (Application des Droits des Sols), dans l'état actuel, il n'est pas possible pour un propriétaire de prendre en charge une extension sur la voie publique.

Au vu de notre carte communale, pour rendre constructible ses terrains, il convient à M. et Mme FILLON de déposer un permis d'aménager au titre de l'article L332-12 du code de l'urbanisme qui stipule que les frais d'extension de réseau seront imputés au propriétaire. La commune y intégrerait également l'article L332-15 sur les liaisons douces.

Le conseil refuse la prise en charge dans l'état actuel et autorise le dépôt d'un permis d'aménager.

- **BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les travaux de bâtiments en fonctionnement peuvent prétendre à du FCTVA.

Pour la commune c'est un montant de 1 036.69 € perçu en 2017.

Cette somme est comptabilisé en investissement, il faut par la suite le mettre en fonctionnement d'où le transfert de budget ci-dessous :

|                |          |             |           |                 |           |
|----------------|----------|-------------|-----------|-----------------|-----------|
| Investissement | Dépenses | A.10229-040 | + 1 037 € | Recette A.10222 | + 1 037 € |
|----------------|----------|-------------|-----------|-----------------|-----------|

|                |          |          |           |                   |           |
|----------------|----------|----------|-----------|-------------------|-----------|
| Fonctionnement | Dépenses | A.615221 | + 1 037 € | Recette A.777-042 | + 1 037 € |
|----------------|----------|----------|-----------|-------------------|-----------|

Le conseil accepte cette décision modificative à l'unanimité.

- **DIVERS**

Barques : M. le Maire donne lecture d'un courrier d'une personne intéressée pour reprendre la saison des barques sur le Gué à partir de 2018. Il est proposé de rencontrer cette personne lors du prochain conseil.

Convocation électronique : il est proposé au conseil de passer à la convocation électronique lors du prochain conseil. Le conseil accepte.

Courrier de l'inspecteur d'académie : M. le Maire donne lecture du courrier de l'inspecteur d'académie qui annonce que la 5<sup>ème</sup> classe ne sera pas ouverte pour cette nouvelle année scolaire mais si la loi sur la prise en charge des CP se poursuit, l'ouverture peut être d'actualité à la rentrée prochaine.

Commission finances : mardi 10 octobre à 18h.

Une demande pour l'installation d'un distributeur à pain a été faite à la Mairie. Le conseil propose de rencontrer cette personne afin de connaître les conditions.

Inauguration : M. DEBAECKER a contacté différents médias pour l'inauguration, télé sud Vendée (ils sont désolés ils ne couvrent pas le sud Vendée), FR3 Nantes (pas de réponse), Le journal de 13h de TF1, ils ont pris note.

Demande de clôturer l'espace de jeux à côté de la maison médicale, sera fait prochainement

Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école, il est convenu de l'acheter par le biais de l'amicale laïque, afin de bénéficier de tarifs avantageux sur internet.

Le 29 Septembre des élèves du Lycée de Bel Air viendront sur notre commune, pour discuter avec Mr Le Maire de la politique rurale, du rôle de Maire, ils visiteront les nouveaux aménagements de la commune (école, bibliothèque, cantine, maison médicale, place du 8 mai), ils feront un pique-nique sur la place du 8 mai, et feront une animation Paddle et canoë sur la rivière Vendée, en partenariat avec le club de canoë de Fontenay le comte, et souhaiteraient la participation des élèves de l'école

Tous les dimanches matin **Pairs**, un marchand de fruits et légumes sera présent sous la halle, place du 8 mai (sauf le 23 septembre, où il sera présent le samedi matin pour participer à l'inauguration)

**Prochain conseil le 16 Octobre 2017.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,

S. BLONDET